

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 1 sur 10

N° d'anonymat :

**EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - Session 2024-1
TRONC COMMUN**

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences relatives aux modules TRONC COMMUN acquises au cours de votre formation d'Arbitre Fédéral.

Si vous remplissez ce questionnaire c'est que vous êtes titulaire des modules I à V des formations d'Arbitres Fédéraux, félicitations et bon travail.

La C.N.A.

Pour répondre :

- Vous rendrez la liasse de feuilles support des questions après l'avoir complétée.
- Si les espaces dévolus aux réponses s'avéraient insuffisants vous utiliserez des feuilles blanches format A4, en repérant sans ambiguïté les questions auxquelles elles se rapportent.
- Ne rien écrire en dehors du cadre.
- Utiliser obligatoirement un stylo de couleur noire

Merci de penser aux correcteurs et d'écrire lisiblement
(une copie illisible ne sera pas corrigée)

Vos NOM et PRÉNOM doivent être portés sur toutes les feuilles réponse, **au recto et au verso**, les liasses devant être dissociées pour numérisation.

N'ECRIVEZ PAS DANS LES 4 CM SUPERIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ELEMENTS QUE VOS NOM, PRENOM.

CES 4 CM SONT DETACHES DE LA COPIE AU MOMENT DE L'ANONYMISATION.

Les épreuves devant être complètement "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur aucune des feuilles.

Le temps alloué pour l'épreuve est de deux heures (2h)

IMPORTANT

La partie "QCM" comporte :

- 20 questions sur le module 2
- 5 questions sur le module 3
- 5 questions sur le module 4
- 20 questions sur le module 5

Soit 50 questions valant chacune 1 point,

La partie "Questions Ouvertes" comporte 10 questions notées chacune sur 5 points
soit un total général de 100 points..

Toute non-réponse à une question ou à une sous question est éliminatoire

Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 70 points, correspondant à 14/20



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 2 sur 10

N° d'anonymat :

MODULE II

Question 1 : A partir de quel âge, un jeune arbitre, s'il remplit les conditions peut devenir arbitre fédéral ?

- ☐ 17 ans
☒ 18 ans
☐ 21 ans

Question 2 : Un U18 qui souhaite participer à une manche de DRE avec son équipe doit :

- ☐ Ne rien à faire
☒ Fournir un certificat médical établi par n'importe quel médecin
☐ Fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par la FFTA

Question 3 : Quel est l'ordre dans les statuts d'arbitrage ?

- ☐ Actif, Inactif, Sommeil, Retrait
☒ Actif, Inactif, Retrait, Sommeil
☐ Actif, Retrait, Sommeil, Inactif

Question 4 : En cas de plusieurs départs sur un parcours, un arbitre peut tirer :

- ☐ A n'importe quel départ
☒ Uniquement au premier départ
☐ Uniquement au dernier départ

Question 5 : En cas d'impossibilité pour un arbitre d'être présent à un arbitrage pour lequel il s'était engagé :

- ☐ Il doit prévenir le PCRA, qui trouvera un remplaçant
☐ Il doit prévenir l'organisateur, qui trouvera un remplaçant
☒ Il doit chercher lui-même un remplaçant

Question 6 : Lors d'un concours sélectif dominical, le directeur des tirs (DOS) peut être :

- ☒ Un arbitre fédéral ou un jeune arbitre ou un membre du club validé par l'arbitre responsable
☐ Uniquement un arbitre fédéral ou jeune arbitre
☐ Uniquement un arbitre fédéral

Question 7 : Une compétition sélective du week-end ne peut pas se dérouler :

- ☐ Uniquement le samedi et le dimanche
☐ Sur 3 jours le samedi et le dimanche et un autre jour accolé au week-end
☒ Sur 4 jours le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi

Question 8 : Lors d'un championnat de France en salle, au, lors de la phase de qualifications, où se situe la zone des entraîneurs ?

- ☐ Entre la ligne du matériel et la zone de repos des archers
☒ Entre la zone de repos des archers et le public
☐ Entre la ligne d'attente et la zone de repos des archers

Question 9 : Lors d'une compétition individuelle à quel moment commence les phases finales :

- ☐ Après les qualifications, quel que soit le niveau des premiers duels (32^{ème}, 16^{ème}...)
☒ A partir des 1/4 de finales
☐ A partir des 1/2 de finales



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 3 sur 10

N° d'anonymat :

Question 10 : Quelle période a été prise en compte pour la licence 2024, pour définir la catégorie suivant la date de naissance ?

- ☐ Du 1 septembre 2023 au 31 aout 2024
☐ Du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023
☒ Du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Question 11 : Lors d'une compétition dominicale, un archer qui décide d'arrêter la compétition :

- ☐ Ne sera pas classé pour la compétition
☐ Ne sera pas classé au plan national
☒ Sera classé avec les points qu'il a acquis au moment de son arrêt, que ce soit pour le classement national que le classement de la compétition

Question 12 : Dans les compétitions, il est :

- ☐ Autorisé de fumer ou de vapoter si les compétitions se déroulent en extérieur
☐ Interdit de fumer mais autoriser de vapoter si les compétitions se déroulent en intérieur
☒ Interdit de fumer ou de vapoter quel que soit le terrain de compétition

Question 13 : Pour déposer une réclamation au jury d'appel lors d'une compétition dominicale :

- ☒ Un archer dispose de 15 minutes quelle que soit la compétition
☐ Un archer dispose de 30 minutes pour les compétitions type parcours
☐ Un archer dispose de 45 minutes quelle que soit la compétition

Question 14 : Un jeune arbitre qui a réussi son examen peut :

- ☒ Etre arbitre responsable d'un concours jeune
☐ Etre arbitre responsable d'un concours adulte
☐ Arbitrer lors d'un championnat régional adulte

Question 15 : Un jury d'appel est obligatoire :

- ☐ Lors de compétitions dominicales
☐ Lors de championnats régionaux
☒ Lors des championnats de France

Question 16 : Au sein des comités régionaux, les PCRA sont chargés de :

- ☐ Sanctionner les erreurs d'arbitrage commises sur les compétitions de la région
☐ D'être arbitre responsable des championnats régionaux
☒ D'organiser annuellement et d'animer une réunion de formation continue (au minimum) des arbitres de leur région

Question 17 : Laquelle de ces affirmations est correcte :

- ☐ La catégorie U15 concerne les 12,13 et 14 ans
☒ La catégorie U18 concerne les 15, 16 et 17 ans.
☐ La catégorie U13 concerne les 10 et 11 ans

Question 18 : Afin d'éviter toute contestation, le peson utilisé pour le contrôle des arcs à poulies :



Fédération Française de Tir à l'Arc – Examen Écrit d'Arbitre Fédéral - Session 2024-1

- Tronc Commun

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 4 sur 10

N° d'anonymat :

- ☐ Est celui de l'archer
- ☐ Est celui du président du club organisateur
- ☒ Est celui désigné par l'arbitre responsable.

Question 19 : Un archer U11 (poussin) de 9 ans tire en compétition en salle dans la condition suivante :

- ☐ Sur un blason de 60cm avec le centre à 1m du sol et à 15 mètres de distance
- ☐ Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 15 mètres de distance
- ☒ Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 18 mètres de distance

Question 20 : Un archer participera à une compétition campagne au mois d'août 2024, 4 semaines après le championnat de France. Le score de cet archer participant sera pris en compte :

- ☒ Au classement de la saison 2024
- ☐ Au classement de la saison 2025
- ☐ Ne sera pas pris en compte

MODULE III

Question 1 : Pour une saison donnée un surclassement annuel permet :

- ☒ D'être classé toute la saison dans la catégorie immédiatement supérieure
- ☐ D'être classé dans la catégorie immédiatement supérieure seulement pour les classements de compétitions
- ☐ D'être classé dans la catégorie immédiatement supérieure pour les compétitions par équipes

Question 2 : Après de quelle structure un archer doit faire une demande de surclassement annuel ?

- ☐ Après du Comité Régional dont il dépend
- ☒ Après de la FFTA
- ☐ Après de son club

Question 3 : Un archer licencié peut changer de club :

- ☐ Seulement dans les trois premiers mois de sa prise de licence
- ☐ Ne peut pas changer de club en cours de saison sportive
- ☒ A n'importe quel moment

Question 4 : Le surclassement ponctuel sans certificat médical peut :

- ☒ Être autorisé à partir de la catégorie U21
- ☐ Être autorisé à partir de la catégorie U18
- ☐ Être autorisé à partir de la catégorie U15

Question 5 : Un archer qui est en possession d'un surclassement annuel peut tirer dans la catégorie immédiatement supérieure :

- ☒ Dans toutes les disciplines pour toute la saison
- ☐ Dans une discipline choisie en début de saison



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 5 sur 10

N° d'anonymat :

☐ Seulement en tir en salle

MODULE IV

Question 1 : Pour être reconnu comme para-archer un athlète doit posséder :

- ☐ Une carte de classification spécifiquement établie par un classificateur de la FFTA
- ☐ Une carte d'invalidité civile
- ☐ Un simple certificat médical établi par un médecin de son choix

Question 2 : Les distances de tir pour un para-archer sont :

- ☐ Fonction de sa catégorie d'âge uniquement et seront les mêmes que pour les archers valides
- ☐ Fonction de sa situation de handicap et de sa catégorie d'âge
- ☐ Uniques quelle que soit la situation de handicap

Question 3 : Un para-archer (licencié FFTA et sous réserve d'accessibilité)

- ☐ Peut participer à n'importe quelle compétition FFTA
- ☐ Ne peut participer qu'à des compétitions en salle à 18m
- ☐ Ne peut participer qu'à des compétitions spécifiques para- tir à l'arc

Question 4 : Laquelle des situations de handicap ci-dessous, n'est pas incluse dans la délégation reçue par la FFTA

- ☐ Handicap visuel
- ☐ Handicap auditif
- ☐ Handicap psychique

Question 5 : Laquelle des affirmations suivantes est vraie

- ☐ Un archer en fauteuil dispose de 20s (au lieu de 10s) pour se préparer
- ☐ Un archer en fauteuil peut rester sur le pas de tir durant toute la compétition
- ☐ Un archer en fauteuil dispose de 2 fois plus de temps qu'un archer valide pour se soigner en cas d'incident médical

MODULE V

Question 1 : En Parcours Nature pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'entraînement n'est autorisé que :

- ☐ Par l'arbitre
- ☐ Par l'organisateur
- ☐ S'il n'y a pas plus de 10 archers présents sur le terrain d'entraînement en même temps

Question 2 : En Tir 3D, la sécurité est considérée comme assurée derrière la cible si :

- ☐ Un gros rocher derrière la cible la dépasse en largeur et en hauteur
- ☐ La flèche ratant la cible passera plus de 5m au-dessus de la route passant derrière la cible
- ☐ Un filet arrêtant les flèches été placé derrière la cible si le tir n'est pas fichant

Fédération Française de Tir à l'Arc – Examen Écrit d'Arbitre Fédéral - Session 2024-1

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 6 sur 10

N° d'anonymat :

Question 3 : En Tir Beursault, la sécurité latérale est assurée par des protections appelées :

- ☐ Gardes
- ☐ Sentinelles
- ☐ Surveillants

Question 4 : En TAE, après avoir installé sa corde, un archer qui désire en vérifier la bonne installation peut armer son arc :

- ☐ Dans la zone d'attente tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- ☐ Dans la zone du public tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- ☐ Uniquement sur la ligne de tir, s'il n'y a personne devant

Question 5 : En Tir en Campagne, le cheminement des archers le plus sûr pour rejoindre la cible suivante après le marquage des scores est de :

- ☐ Poursuivre dans l'axe de tir si le chemin est caché par la cible
- ☐ De poursuivre à environ 90 degrés de l'axe de tir
- ☐ De longer l'axe de tir à environ trente degrés

Question 6 : Lors des épreuves sélectives de TAE, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :

- ☐ 10 (10 + X) et de X (uniquement)
- ☐ 10 (uniquement) et de X (uniquement)
- ☐ 9 et de 10

Question 7 : Lors des épreuves sélectives de Tir à 18m, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :

- ☐ 9 et de 10
- ☐ 10 (uniquement) et de X (uniquement)
- ☐ 10 (10 + X) et de X (uniquement)

Question 8 : Lors des épreuves qualificatives de Tir Beursault (parties), le classement est établi après :

- ☐ 10 haltes
- ☐ 20 haltes
- ☐ 40 haltes

Question 9 : En Tir en campagne, à la fin d'une compétition sélective, si un peloton n'a pas complété le nombre total de 5 et de 6 :

- ☐ L'organisateur peut ne pas accepter d'enregistrer les résultats des compétiteurs concernés
- ☐ L'organisateur doit obligatoirement calculer les totaux manquants et les enregistrer
- ☐ L'organisateur peut n'enregistrer que les scores sans compléter le nombre de 5 et de 6 pour ces compétiteurs

Question 10 : À la fin d'une compétition sélective de Tir en Campagne, si des archers ont une égalité parfaite (score, nombre de 5 et de 6), pour l'établissement du classement de la compétition :

- ☐ Ces archers sont déclarés ex-aequo y compris pour les médailles
- ☐ Ces archers doivent être départagés par un tir de barrage, en particulier pour les médailles
- ☐ Ces archers seront départagés par un tirage au sort

Question 11 : En Tir Beursault, une flèche qui atteint la cible après avoir ricoché



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 7 sur 10

N° d'anonymat :

- ☐ Est comptée en fonction de son impact sur la carte
- ☐ Ne marque aucun honneur ni aucun point
- ☐ Ne marque aucun point mais marque un honneur si la flèche est en zone marquante

Question 12 : En Tir 3D, une flèche qui a rebondi et se plante dans la zone 8 de la cible :

- ☐ Doit être marquée M
- ☐ Doit être marquée comme valant 8 points
- ☐ Doit être tirée à nouveau

Question 13 : En Parcours Nature, une flèche qui s'encastre dans une autre fichée en zone marquante :

- ☐ Prend la valeur de la flèche dans laquelle elle s'est encastrée même si elle retombe au sol
- ☐ Prend la valeur de la flèche dans laquelle elle s'est encastrée mais uniquement si elle y reste encastrée
- ☐ Est comptée comme un manqué et marquée M

Question 14 : En Tir en Campagne, la valeur maximale que peut atteindre une flèche est :

- ☐ 4 points
- ☐ 6 points
- ☐ 8 points

Question 15 : En Tir Beursault, de combien de temps dispose un archer pour tirer une flèche ? :

- ☐ 40 secondes
- ☐ 60 secondes
- ☐ 80 secondes

Question 16 : En TAE, quel est le temps alloué à une équipe mixte pour tirer une volée pendant un match en tir simultané ? :

- ☐ 40 secondes
- ☐ 60 secondes
- ☐ 80 secondes

Question 17 : En compétition par équipe de Parcours Nature, à quel moment doit-on déclencher le chronomètre ? :

- ☐ Lorsque le premier archer de l'équipe quitte le pas d'attente
- ☐ Lorsque le premier archer de l'équipe arrive à son premier pas de tir
- ☐ Lors de la décoche de la première flèche du premier archer de l'équipe

Question 18 : En compétition par individuelle de Tir 3D, à quel moment doit-on déclencher le chronomètre ? :

- ☐ Lorsque l'archer quitte le pas d'attente
- ☐ Lorsque l'archer arrive à son pas de tir
- ☐ Lors de la décoche de la première flèche de l'archer

Question 19 : En tir en salle, quel est le temps alloué à un archer pour tirer une flèche dans un duel en tir alterné :

- ☐ 20 secondes
- ☐ 30 secondes
- ☐ 40 secondes

Question 20 : En tir en salle, quel est le temps alloué à un para-archer pour tirer une flèche dans un duel en tir simultané :



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 8 sur 10

N° d'anonymat :

- ☐ 20 secondes
☐ 30 secondes
☐ 40 secondes

QUESTIONS OUVERTES

Question 1 : : En Tir 3D, quelles sont les différentes valeurs de points que peut avoir une flèche fichée en cible ?

11 -10 – 8 – 5 – 0 points

Question 2 : Lors des compétitions sur cibles, combien de personnes peuvent être accréditées par club en tant qu'entraîneur(s) : aux qualifications, aux phases éliminatoires, aux phases finales (équipe et individuel) ?

Le nombre de personnes accréditées par club ne peut dépasser une accréditation par équipe en compétition sur le terrain ou une accréditation par tranche de 4 archers (1 entraîneur pour 1 à 4 archers en compétition individuelle, 2 entraîneurs de 5 à 8 archers, etc.).

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales :
1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente

Question 3 : Quelles sont les dérogations qui permettent à un club sans arbitre d'organiser une compétition ?

- Un club récemment créé disposera d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.
- Les clubs des DOM-TOM ne sont pas soumis à cette obligation.
- Des dérogations pourront être accordées par les Présidents de Comités Départementaux uniquement pour ce qui concerne l'organisation de Championnats Départementaux et par les Présidents de Comités Régionaux uniquement pour l'organisation de Championnats Régionaux.
- Les dérogations pour l'organisation de compétitions dominicales ne sont pas admises.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 9 sur 10

N° d'anonymat :

Question 4 : La publicité sur les maillots des compétiteurs est soumise à quelles restrictions ?

Les maillots ne sont pas couverts par une restriction, pour ceux-ci la surface publicitaire est libre.

Question 5 : Dans une compétition sélective (sans matchs ou duels) de Tir à 18m, si le tir est géré par un système électronique en rythme ABC. Quelle est la séquence normale des signaux sonores (bips) et visuels (feux et chronomètre) si le temps de tir se déroule totalement ?

- 2 bips – feu rouge – 10s
- 1 bip – feu vert – 120s
- Pas de son – feu orange – 30s
- 3 bips – feu rouge – 0s

Question 6 : Lors d'une compétition à 18 mètres, sous quelle condition un archer arc classique peut-il choisir le type de blason sur lequel il veut tirer ?

A 18M, un archer arc classique peut choisir le type de blason, unique ou trispot, sur lequel il veut tirer uniquement si l'organisateur en donne la possibilité en le mentionnant sur le mandat

Question 7 : Que permet la licence « Découverte » ?

La pratique en club et uniquement dans le club ayant délivré la licence.

Question 8 : Quels sont les sources de règlement qui sont applicables aux compétitions de tir à l'arc de la FFTA

Le livre des règlements, les décrets, les interprétations et les instructions fédérales.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 10 sur 10

N° d'anonymat :

Question 9 : A qui doit être transmis le rapport d'arbitrage et dans quel délai ?

Le rapport d'arbitrage doit être transmis au PCRA de la région de la compétition sous 48H

Question 10 : Un archer étranger licencié FFTA peut-il participer à un championnat de France ? Si oui détaillez votre réponse.

L'archer étranger peut participer à la vie sportive nationale mais ne pourra pas prétendre à un titre ou podium de niveau national et aux records ou meilleures performances en individuel. Dans les disciplines où le titre se joue lors de phases finales, l'archer étranger peut participer aux phases qualificatives mais ne prend pas part aux phases éliminatoires et finales.

